PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LE JEUNE ET L'AUTRE SEXE,

Dirigé par M. et Mme Lefebvrelond,

Rue St-Claude, entre l'avenue de Bayonne et des Ursulines, vis-à-vis de St-Augustin.

M. ET MME LEFEBVRELOND ont l'honneur de informer les familles, que leur institution a été transférée rue St-Claude, vis à vis de St-Augustin, dans le bâtiment du bon Pasteur, afin de satisfaire aux besoins spéciaux de leur maison d'éducation.

Dans la distribution d'ensemble de ce local, et dans l'appropriation de ses diverses parties, ils se sont efforcés de se rien négliger, de ne rien omettre, de ce qui rend les salles d'études, les dortoirs et les cours de récréations salubres et commodes, et de ce qui est pour les élèves du même, une garantie morale et matérielle, une cause de sécurité.

A l'occasion de cet avis, M. et Mme Lefebvrelond renouvellent les parents de leurs élèves, leurs propres amis, et toutes les personnes qui leur témoignent de la bienveillance, et qui, depuis quatre ans, honorent leur institution de leur patronage; et en leur demandant de vouloir continuer à leur être favorable, ils leur donnent de nouveau l'assurance que rien ne sera négligé pour aux jeunes élèves et élèves dont on voudra bien leur confier l'éducation.

CONDITIONS.

Pour la pension, non compris le blanchissage $18 par mois.

Pour les externes de la 3me, de la 2me et de la 1re préparatoire, $2 et $3.

Pour ceux de la 1re, de la 2me et de la 1re classe, $4 et $5.

La musique est la seule chose qui se paie à part.

Leur mode d'enseignement est constamment théorique et pratique, et les études diverses, claires et faciles sont toujours raisonnées. Toutes les leçons se tient constamment en éveil et intéressent, en français et anglais.

Le catéchisme est étudié et récité tous les jours, de risque six heures, lorsque le désir en est exprimé par ses parents. 30 mars—1jn p 5 o

INSTITUTION *DE Mme. DESHAYAUX.*

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

(Ancienne Maison de Mme Lefebvrelond)

Rue Bourgogne, entre Royale et Chartres.

Année 1849—50.

LES directeurs de cette institution viennent de faire nouvelle acquisition de plusieurs maisons à la confiance des familles, sous le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, et réunissant toutes les conditions de sûreté et de salubrité. Depuis les bâtiments, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendent des jardins, bien ombragés, destinés aux récréations et aux promenades des élèves. Le terrain en a été exhaussé et assaini de manière à offrir en tout temps un sol parfaitement agréable et salubre, et l'acquisition définitive, qui vient d'être faite de ces jardins, assure pour toujours, à l'établissement, les avantages sanitaires que je viens de citer. Enfin, en y comprenant les *cours* et les *réfectoires*, les *dortoirs* et les *salles d'étude*, les *salles de travail*, les *Directeurs* sont jusqu'aux à former, dans le plus beau quartier de la ville, un *ensemble* vraiment digne de ce nom, et de sa destination.

L'*instruction* est donnée *gratuitement en français et en anglais*, elle est vaste, complète, et s'étend des premiers éléments jusqu'aux hautes sciences et les *Belles-Lettres*.

Le personnel de l'enseignement reste le même, sauf un seul changement, qui a donné lieu d'attacher l'institution un professeur, (M. P. Lauxat) récemment arrivé de Paris, où il est connu et apprécié de plusieurs hautes notabilités scientifiques et littéraires.

M. Lauxat est appelé, vu le nombre croissant des élèves, à partager l'enseignement des *premières classes* avec M. A. Deshayaux qui, de son côté, y consacre tout son temps. Une instruction plus rationnelle et plus forte doit aussi s'étendre jusqu'à l'*anglais* et *plus forte* doit aussi s'étendre jusqu'à l'*anglais*.

Le catéchisme est étudié et récité tous les jours, de risque six heures, lorsque le désir en est exprimé par ses parents. 30 mars—1jn p 5 o

INSTITUTION *DE Mme. DESHAYAUX.*

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

(Ancienne Maison de Mme Lefebvrelond)

Rue Bourgogne, entre Royale et Chartres.

Année 1849—50.

LES directeurs de cette institution viennent de faire nouvelle acquisition de plusieurs maisons à la confiance des familles, sous le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, et réunissant toutes les conditions de sûreté et de salubrité. Depuis les bâtimens, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendent des jardins, bien ombragés, destinés aux récréations et aux promenades des élèves. Le terrain en a été exhaussé et assaini de manière à offrir en tout temps un sol parfaitement agréable et salubre, et l'acquisition définitive, qui vient d'être faite de ces jardins, assure pour toujours, à l'établissement, les avantages sanitaires que je viens de citer. Enfin, en y comprenant les *cours* et les *réfectoires*, les *dortoirs* et les *salles d'étude*, les *salles de travail*, les *Directeurs* sont jusqu'aux à former, dans le plus beau quartier de la ville, un *ensemble* vraiment digne de ce nom, et de sa destination.

L'*instruction* est donnée *gratuitement en français et en anglais*, elle est vaste, complète, et s'étend des premiers éléments jusqu'aux hautes sciences et les *Belles-Lettres*.

Le personnel de l'enseignement reste le même, sauf un seul changement, qui a donné lieu d'attacher l'institution un professeur, (M. P. Lauxat) récemment arrivé de Paris, où il est connu et apprécié de plusieurs hautes notabilités scientifiques et littéraires.

M. Lauxat est appelé, vu le nombre croissant des élèves, à partager l'enseignement des *premières classes* avec M. A. Deshayaux qui, de son côté, y consacre tout son temps. Une instruction plus rationnelle et plus forte doit aussi s'étendre jusqu'à l'*anglais* et *plus forte* doit aussi s'étendre jusqu'à l'*anglais*.

Les Directeurs, *et à l'Etablissement*.

27 sept—1 an.

INSTITUTION DE Mlle. A. LAINÉ.

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

Rue Royale, 300,

Entre St. Philippe et Ursulines.

CETTE maison d'éducation est ouverte depuis 5 à 6 ans sans interruption. Le local est vaste, aéré et distribué avec ordre.

Mlle A. Laine, Directrice de l'Institution, et ancienne en Louisiane, dans l'enseignement, depuis plus de douze années, a choisi pour coopérateurs ses ancien professeurs habiles et estimés.

La langue anglaise étant chaque jour plus indispensable, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs chargés de l'enseigner.

Les classes spéciales de français sont adjugées par Mlle A Laine.

Toutes les branches de l'enseignement seront exactement conduites et scrupuleusement surveillées.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par des dames spécialement attachées à l'Institution.

L'instruction religieuse sera dirigée avec la plus grande attention. Un ecclésiastique approuvé par Mgr l'Evêque aura cette direction importante.

Mlle A. Laine invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes des soins apportés à l'éducation, au bien être général des élèves qui lui sont confiées. 29nov—6m

INSTITUTION G. BOYER

148, RUE SONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, ancien directeur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, tant du nouvel appel à la confiance des familles.

L'institution établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré.

Le cours d'études est, à la volonté des parents, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, porté, à quelques modifications près, en donne une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise.

L'étude de l'Anglais tient la première ligne du programme et se trouve autant que possible, mêlée à toutes les autres études.

Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction.

La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, ni d'une bonne éducation, est digne aussi sollicitude. Elle se maintient par la douceur, proportionnée à l'âge et au caractère des élèves, elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, Français, Espagnol, Grec, Latin, Mathématiques, Histoire et Géographie, Eléments des Sciences Naturelles, Eléments des Sciences Philosophiques.

CONDITIONS.

Frais d'études, $6, 8 10 par mois.
Demi pensionnaires, 12 —
Pension, payable d'avance et par trimestre, 25 —
Blanchissage et raccommodage, 4 —

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota.—Exceptéral, il n'est pas fait de déduction pour les absences, un mois commence du 1er au 1er, les bonnitures sont l'objet d'un compte à part.

L'établissement est ouvert pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 17 juil—1an

MAISON D'ÉDUCATION *POUR LES DEMOISELLES,*

DIRIGÉE PAR

Mme VAN NOOTEN

TRANSPORTÉE A PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)

(Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)

Mme Van Nooten ayant accompli son voyage en Europe et complété son éducation, ne peut attacher à sa maison, d'une manière permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de celle des parents, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les amis qui voudraient bien visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, ou, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à l'académie française, et chez les libraires de la Nouvelle Orléans; on, pourront être obtenues en s'adressant aux soussignés.

A Plaquemines. A la Nile-Orléans.
M. W. E. Edwards, Le Kev Dr. Neville,
Le Dr. Fils. Flemard, MM. Alfred Hennesi;
M. Zenon Labauve, James Robb,
H. C. Chenault,
30 janv—1an Fred Frey.

INSTITUTION JEFFERSON.

53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE stande cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès qu'ils ont sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils aient préparé pour une profession de leur choix. Il existe quatre classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages qui ne offrir un établissement forme sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande activité [illegible] exercée sur la conduite et les progrès de élèves.

Pensionnaires, $25 par mois.
Demi pensionnaires, 16 do
Externes du dessous de 8 ans, 6 do
do de 12 ans, 8 do
au dessus de 12 ans, 10 do

Les conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part: $3 par mois
La Danse en la classe, 5 do
Le dessin et les exercices militaires, — do
Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6.

Mme F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de France, par le navire Ipsidus, un très bel assortiment d'articles de printemps, tels que:

Mousselines, Rubans;
Chapeaux, Cravattes d'hommes, &c, &c.

Elle a, en même temps, l'honneur d'informer les dames qu'elle prend établissement de Mlle Thompson, ancienne maison Corbisier, rue de Chartres, dont elle fera incessamment l'ouverture avec les nouveautés qu'elle vient de recevoir.

Il n'y a rien de changé quant à la maison de la rue Royale. 30nov

Le soussigné, inventeur du Sirop connu sous le SIROP VÉGÉTAL INDIEN DE RICHARD", déclinque les présentes, et fait savoir au public que, par acte passé le 12 février 1846, devant Paul Emile Labarre, notaire en cette ville, en vertu duquel, cédé et transporté, mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'une des encoignures Orléans et à Dauphine, et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinac pourra seul commercialiser et vendre ledit sirop, dont je lui ai remis la recette.

Nouvelle-Orléans, le 12 février 1846.

JEAN RICHARD.

MAISON DE RICHARD.

Bien connue depuis 20 ans, et approuvée par des milliers de personnes, les Sirops végétaux indiens de RICHARD, Pommade, Pommade, Pommade